Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201651-20251211-2025_52-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 11 décembre 2025

Date d'envoi de la convocation	04/12/2025
Membres en exercice	13
Membres présents	11
Membres représentés	1
Membres absents	1
Suffrages exprimés	12

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 4 décembre 2025 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Madame Karine CLEMENT, Maire.

Étaient présents : Karine CLEMENT, Maire, Patrice RONDEL, Martine CHATTON, Jérôme MARTIN, adjoints, Yvon MEGRET, Nicolas SCHWOERER, Matthieu BOSCHER, Rosemary CHAUVEL, Jean-Pierre CARMOUET, Christian GEORGELIN, Bruno BARON.

Absents non représentés : Olivier JUDIL

Ont donné procuration :
Sébastien PUEL : pouvoir à Karine CLEMENT

Secrétaire de séance : Bruno BARON

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2025-52 AVANCE SUBVENTION SIVOM

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser une avance sur la subvention 2026 au SIVOM La Malhoure-Penguily avant le vote du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité :**
DECIDE de verser une avance sur subvention de 20 000€ au SIVOM sur le budget « garderie, cantine, transport scolaire »

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Bruno BARON

Le Maire
Karine CLEMENT

MAIRIE DE PENGUILY (Côtes-d'Armor)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.